

«Double, triple, parfois quadruple des émoluments!»

Les initiants qui disent «Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés locales jurassiennes» ont collecté 2100 signatures en huit mois. Témoignages de villageois concernés et inquiets.

PAR SYLVIA.FREDA@ARCINFO.CH

«Le double, le triple, parfois le quadruple des montants d'avant! Depuis la flambée de leur contribution financière, les sociétés locales jurassiennes tirent la langue.»

Ce topo, Vincent Hennin le déplore. «Non pas en tant que maire de Montfaucon, mais comme président du comité qui a lancé l'initiative 'Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés jurassiennes!'»



Les Marcheurs de Beurnevésin ont carrément mis la clé sous le paillason.

VINCENT HENNIN
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INITIATIVE

La raison de l'augmentation qui fâche? La mesure n°21 du dispositif d'économies Opti-Ma entré en vigueur début 2015 et qui vise l'adaptation des émoluments pour les autorisations des manifestations.

Organisme chargé de percevoir l'argent: l'Office des véhicules, l'OVJ. «On nous a expliqué que l'augmentation que nous payons est due au fait que ce service se voit facturer 50 francs à chaque bureau administratif auquel il recourt pour que nous soyons en règle. Car c'est l'OVJ qui prend contact pour nous avec la police, l'environnement, l'aménagement du territoire, etc.»



Depuis l'entrée en vigueur de la mesure n°21 du programme d'économies Opti-Ma, les sociétés locales casquent un peu trop à leur goût. LUCAS VUITEL

De ce fait, le Vélo-Club Franches-Montagnes dont il est membre a vu ses taxes passer de 70 fr. à 280 fr. par manifestation. «Et pour les trois courses que nous organisons durant l'année, notre tribut est monté de 250 fr. à 1000 francs.» Et à ce stade, il cite le cas extrême des Marcheurs de Beurnevésin qui «ont carrément mis la clé sous le paillason!»

Depuis le 2 novembre 2017, les initiants ont déjà réuni 2100 paraphes. Et la collecte continue, même si 2000 suffisent

pour que l'initiative soit recevable. Le délai de remise est fixé au 2 novembre prochain.

Forte mobilisation

Objectif: une réduction de 50% sur les émoluments, selon l'article 60 du code civil suisse concernant les associations politiques, religieuses, scientifiques, artistiques, de bienfaisance, de récréation ou autres et sans visée économique.

Actif au sein de la société de gymnastique de Courcelon, Romain Hoffmeyer a recueilli une

bonne centaine de coups de griffe à lui seul. «L'an dernier, à l'occasion de notre spectacle, nous avons dû payer passé 1000 francs entre les taxes, que le canton a multipliées par deux, et la location de la halle. Le Gouvernement devrait penser à redimensionner ses majorations. En, selon moi, tenant compte de la taille des sociétés locales! Nous ne sommes pas des gros organismes sportifs ou des fanfares aux budgets musclés.»

Florence Donzé, responsable d'Equi Trail dans les Franches-

Montagnes, rejoint en d'autres termes cet avis. «La hausse des prix n'a peut-être l'air de rien aux yeux de certains. Toutefois pour de petites structures, elle équivaut à la recherche de sponsors supplémentaires, afin de combler les dépenses désormais supérieures.»

Et elle indique que dans le cas d'Equi Trail, «auparavant, nous déboursions 150 francs par événement. Maintenant 480 francs! Au lieu de nous infliger des tarifs renchérissés, qu'on nous remercie d'attirer

des cavaliers, des coureurs à pied, des cyclistes...»

Aux Bois, Michael Clémence, adhérent de la Fédération suisse de gymnastique, regrette la situation. De son côté il a amassé environ 80 signatures en faveur de l'initiative. «Les sociétés locales n'ambitionnent aucun enrichissement! Et elles apportent infiniment à la vie villageoise! Elles créent du lien, mobilisent des bénévoles, le week-end, en fin de journée. Si l'on veut absolument les contraindre à un accroissement de leurs taxations, qu'on s'y emploie en fonction de leur bénéfice!»

800 fr. sur deux jours

Là il relate l'organisation d'un loto dont le coût exorbitant – «800 francs de frais et de taxes pour deux jours!» – a laissé un goût amer. «Il nous restait 50 francs de bénéfice! Alors que nous aurions pu en toucher 600...»

A La Ferrière, dans le Jura bernois, pour un soir de loto, nous n'avons eu que 100 francs à verser pour le permis de débit et les émoluments.»

Et une jeune Taignonne rappelle à ce stade que «de surcroît, une loi fédérale oblige les associations non lucratives à remplir des déclarations d'impôts.» Et depuis l'an dernier, le Jura, qui ne s'y soumettait pas antérieurement, n'y coupe plus. «Bon. Il faudra des bénéfices et une fortune importants avant d'être imposables.»

De quoi davantage peser sur le moral des troupes? Vincent Hennin rassure: «Modestes, les sociétés locales ne seront pas impactées! Trop pauvres!»